

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	<p>ANNULE ET REMPLACE LA DECLARATION D2016 - 184</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>NON</p> <p>NON</p>
<p>Origine² de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>MULHOUSE (14 avenue du General Leclerc, 68100) 47.742085,7.341938</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>EUROAIRPORT BASEL MULHOUSE FREIBURG (Aéroport, 68304 Saint</p>

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

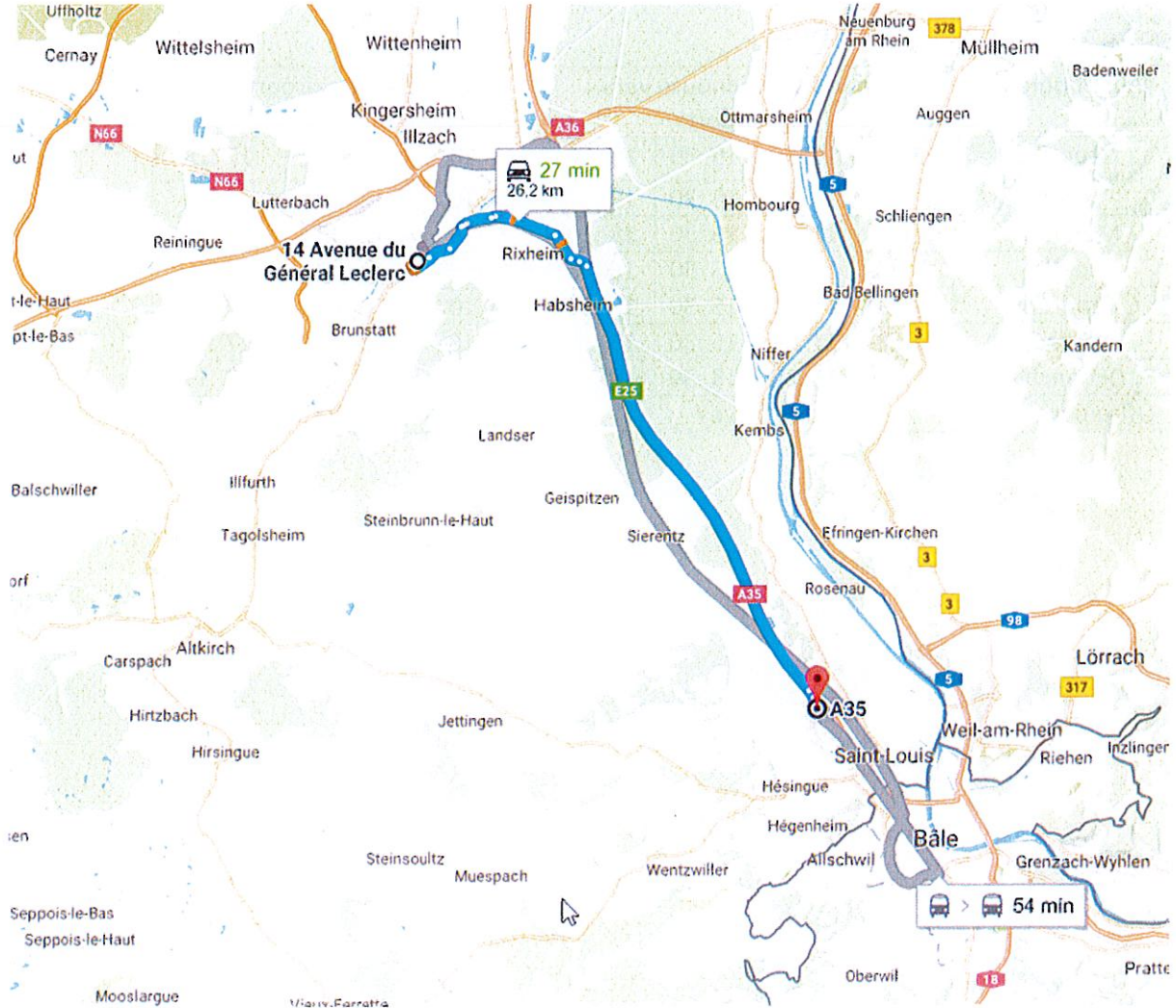
³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Mulhouse - Euroairport
Temps de parcours	20 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n°2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence Mulhouse - Euroairport

Pièce jointe n°1

Tronçon MULHOUSE – EUROAIRPORT

Itinéraire envisagé



Pièce jointe n°2

Tronçon Mulhouse - EUROAIRPORT

Fréquence hebdomadaire

45 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs de Mulhouse vers Euroairport				Départs de Euroairport vers Mulhouse		
Lundi	07 :30	11 :50	15 :30	18 :10	10 :10	12 :40	17 :15
Mardi		11 :50	15 :30	18 :10	10 :10	12 :40	17 :15
Mercredi		11 :50	15 :30	18 :10	10 :10	12 :40	17 :15
Jeudi		11 :50	15 :30	18 :10	10 :10	12 :40	17 :15
Vendredi	07 :30	11 :50	15 :30	18 :10	10 :10	12 :40	17 :15
Samedi	07 :30	11 :50	15 :30	18 :10	10 :10	12 :40	17 :15
Dimanche		11 :50	15 :30	18 :10	10 :10	12 :40	17 :15
Offre par trajet	72 places				72 places		